

 Ecole Internationale Française "leur visa pour le monde" "their passport to the world"	EIF École Internationale Française Tunis- Chargaia 2	 aepe Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
---	---	---

Des règles pour VIVRE ENSEMBLE au collège

• ENTRÉE ET SORTIE DANS L'ÉTABLISSEMENT : «en mode étudiant.e»

- Ouverture portail à 8h00
- L'adolescent.e rentre dans son « métier d'élève »
- Obligation de rentrer avec :
 - Ses affaires scolaires (sac d'école, matériel, cahiers, blouse...)
 - Badge
 - Tenue vestimentaire conforme au règlement intérieur
- L'entrée/sortie des collégiens ne se fait que par la porte élèves Collège



Horaires des ouvertures portail élève (collège)	
Matin	Après-midi
08h00 – 08h35	13h25 – 13h35
09h20 – 09h30	14h20 – 14h30
10h20 – 10h40	15h20 – 15h40
11h25 - 11h35	16h30 – 16h45
12h30 – 12h40	

- Les adultes (personnels et familles) sont invités à entrer/sortir par la porte qui leur est réservée
- Fermeture portail à 08h25
- Aucun élève ne peut être accepté en classe après 08h30 : il sera orienté vers le bureau VS et il passera l'heure en salle de permanence (son retard sera donc transformé en absence)

• HYMNE

La diffusion de l'hymne national est un moment solennel où les élèves et adultes sont invités à marquer ce temps.



• Badge « carte d'identité de l'élève »

La possession du Badge pour tous les élèves est obligatoire.

Oubli de badge : ➤ A l'entrée, le nom de l'élève est notifié auprès de l'équipe VS

➤ 3 oublis de badge : 1 heure de retenue

Perte du badge : ➤ L'élève rachète un badge auprès du service comptabilité : 10 DNT



 Ecole Internationale Française "leur visa pour le monde" "their passport to the world"	EIF École Internationale Française Tunis- Chargaia 2	 Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
---	---	---

• TENUE VESTIMENTAIRE

L'élève venant avec une tenue non réglementaire :



- 1^{er} remarque : information écrite sur Pronote + demande à la famille d'apporter un autre vêtement
- 2^e remarque : 1h de retenue + demande à la famille d'apporter un autre vêtement
- 3^e remarque : interdiction de se rendre en classe + demande à la famille d'apporter un autre vêtement.

L'école est un lieu d'étude avant tout. Pour rappel ne sont pas réglementaire :

- Vêtement laissant apparaître le ventre
- Pantalon déchiré
- Sous-vêtements apparents
- Maillot d'équipe sportive (quel que soit l'équipe et le pays)
- Représentations faisant l'apologie de drogues ou d'alcool

• TÉLÉPHONE

L'usage du téléphone est interdit dès l'entrée dans l'établissement et ce, jusqu'à la sortie. Il ne peut être toléré qu'avec l'accord d'un adulte. Si besoin, un élève peut demander à la Vie scolaire de contacter sa famille.



❖ En dehors de ce cadre, tout élève utilisant son téléphone s'expose à une punition, quelle que ce soit l'utilisation (appel, message, jeu, consultation Pronote). En cas de récidive, une sanction pourra être prononcée

• RETARD

Aucun retardataire ne sera accepté en classe.



→ En cas de situation exceptionnelle (convocations, échange avec un professeur), seul un mot de ce dernier autorise l'élève à entrer en classe.

→ En cas de « retard non accepté », l'élève sera orienté vers la salle de permanence pour l'heure.

❖ 3 retards non justifiés exposent l'élève à une punition. Des retards réguliers exposent l'élève à une sanction.

 Ecole Internationale Française "leur visa pour le monde" "their passport to the world"	EIF École Internationale Française Tunis- Chargaia 2	 Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
---	---	---

• **ABSENCE**

Afin de réussir sa scolarité, l'assiduité est un paramètre essentiel. Toute absence doit être justifiée auprès de l'équipe de Vie Scolaire (VS), avant de réintégrer le prochain cours, au risque de ne pas y être accepté

❖ 3 absences non justifiées exposent l'élève à une punition. Des retards réguliers exposent l'élève à une sanction.

❖ 1 « retard non accepté » = 1 absence non justifiée

• **DISPENSE**

Tout élève dispensé doit présenter son certificat médical au bureau VS, et obligatoirement se rendre à son cours d'EPS sur toute la période. Seul l'Enseignant peut autoriser l'élève à ne pas participer au cours.

• **PUNITION**

La punition est une réponse disciplinaire à un fait mineur. Les punitions sont précisées par le règlement intérieur. Tout adulte de l'établissement est légitime pour proposer une punition. La punition doit toujours avoir une dimension éducative et être motivée.

Quelques exemples exposant l'élève à une retenue :

- Se trouver dans les couloirs, aires sportives sans autorisation
- Utilisation du téléphone sans autorisation
- 3 défauts de carnet

• **SANCTION**

La sanction est une réponse disciplinaire à un fait majeur. La procédure disciplinaire et l'échelle des sanctions sont régies par le Code de l'Education. Elle reste dans le dossier de l'élève pendant un temps déterminé. Tout adulte de l'établissement est légitime pour proposer une sanction. La décision finale revient au chef d'établissement.

Quelques exemples exposant l'élève à l'ouverture d'une procédure disciplinaire :

- Faits de violence (verbale, physique)
- Refus d'obtempérer, sortie sans autorisation de l'établissement,
- Fraude
- Accumulation de punitions, accumulation grave d'absences non justifiées ou de retards



 EIF École Internationale Française <i>"leur visa pour le monde"</i> <i>"their passport to the world"</i>	EIF École Internationale Française Tunis- Charguia 2	 <i>Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger</i>
--	---	--

- **COULOIRS**

- Le stationnement dans les couloirs, les escaliers et les WC n'est pas autorisé
- Interdiction formelle de déposer son sac dans les couloirs ou dans les salles de cours : ceci par mesure de sécurité.
- Lors des récréations et de la pause méridienne, tous les élèves doivent se rendre dans la cour de récréation.
- Tout élèves stationnant dans les couloirs, les escaliers, ou les WC s'expose à une punition.



- **HEURES CREUSES**

Tout élève n'ayant pas cours (heures libres dans l'EDT, professeur absent...) doit se présenter rapidement devant le bureau VS (dans les 5 minutes suivant la sonnerie). Il est ensuite orienté par un Assistant d'éducation vers la salle de permanence

❖ Tout élève se trouvant dans les différents espaces (aires sportives notamment) sans y avoir été autorisé s'expose à une punition.

- **QUALITE DES ELEVES**

Les élèves externes sont tenus de quitter l'établissement. A titre exceptionnel, un élève ayant une activité (club, AS, etc.) peut être autorisé à être présent au sein de l'ISC. Exceptionnellement un élève externe peut être admis au service de restauration scolaire après autorisation de l'économat.